

## ✎ *Annibale Bugnini*

« **L'** HISTOIRE D'UN HOMME D'ÉGLISE », comme l'écrit Yves Chiron à la fin de son avant-propos (p. 13), ou celle de l'un des pires ennemis de l'Église, en tant que maître d'œuvre de la révolution liturgique postconciliaire ?

Né en 1912, Annibale Bugnini entre tout jeune chez les Lazaristes (Congrégation de la Mission, fondée par saint Vincent de Paul). Il est ordonné prêtre en 1936. La liturgie constitue déjà l'un de ses principaux centres d'intérêt. Il ne tarde pas à s'insérer dans le « mouvement liturgique » et à se lancer dans des expérimentations liturgiques douteuses, telles que la messe « paraphrasée » (p. 24), sous prétexte de favoriser la participation des fidèles.

### En route vers le Concile

Dès 1945, le père Bugnini prend en main la revue *Ephemerides Liturgicæ*, lui imprimant à la fois un nouvel élan et une nouvelle orientation : cette publication va lui permettre de diffuser son idée de « rajeunir la liturgie » (p. 31).

En 1946, il assiste à une session du Centre de Pastorale Liturgique, près de Chartres. Il confie au responsable : « J'admire ce que vous faites, mais le plus grand service que je puisse vous rendre est de ne jamais dire à Rome un mot de tout ce que je viens d'entendre » (p. 30).

En 1949, au terme d'une enquête menée auprès d'une centaine de prêtres, il fait paraître un long article intitulé « Pour une réforme liturgique générale ». Il y préconise notamment un bouleversement du bréviaire et un « allègement du sanctoral » (p. 36).

Malgré ses dispositions progressistes, Annibale Bugnini est choisi comme secrétaire de la Commission pontificale pour la réforme liturgique, constituée par Pie XII en 1948. Cette commission fait notamment promulguer en 1955 le nouvel Ordo de la Semaine sainte, et le décret « pour la simplification et l'allègement des rubriques », qui supprime beaucoup de vigiles et d'octaves des grandes fêtes.

Parallèlement à son travail au sein de la commission susdite, le père Bugnini enseigne la liturgie en plusieurs instituts, dont l'université pontificale du Latran. Il y forme – ou plutôt y déforme – des prêtres venus du monde entier.

Fin 1949, il publie sous forme de brochure sa messe « paraphrasée », qui malgré son caractère révolutionnaire (ou à cause de celui-ci ?) connaît un immense succès.

Dans les années 50, Annibale Bugnini participe à bien des congrès liturgiques et autres « semaines liturgiques », dont les tendances novatrices se retrouveront dans la Constitution conciliaire sur la liturgie.

En 1960, le lazariste est nommé secrétaire de la Commission préparatoire chargée d'élaborer pour le Concile un projet de Constitution sur la liturgie. Bugnini dirige habilement les travaux, évitant les propositions prématurées ou trop audacieuses, pour lesquelles il lui paraît plus sage d'attendre l'après-Concile :

Qu'on dise beaucoup en germe seulement, et ainsi qu'une porte soit laissée ouverte à des déductions et des applications postconciliaires légitimes et possibles. [...] Il faut avancer discrètement. Il ne faut pas tout demander au Concile ni tout exiger de lui, mais l'essentiel, les principes fondamentaux. [p. 92.]

#### Du Concile au *Consilium*

Il semble pourtant que le père Bugnini n'ait pas su rester suffisamment discret : secrétaire de la Commission préparatoire, il entendait bien l'être également de la Commission conciliaire pour la liturgie. Or, quelques jours avant l'ouverture du Concile, il apprend qu'un autre a été désigné, ce qui le « remplit d'amertume » (p. 93). Au même moment, il est évincé du Latran. Il fait toutefois partie des « experts » du Concile, et à ce titre il peut en suivre tous les débats.

Comme on le sait, la plupart des schémas préparatoires sont rejetés dès le début de la première session, sous l'influence de la faction libérale. Mais le schéma sur la liturgie, « véritable chef-d'œuvre » selon le père Schillebeeckx O.P.

(théologien des ultra-progressistes évêques hollandais)<sup>1</sup>, est le premier à être discuté dans l'aula conciliaire. Annibale Bugnini se réjouit de l'avancement des débats, qui laissent prévoir que la Constitution reprendra l'essentiel de son projet. Il insiste cependant, dans une lettre au Secrétaire d'État, pour obtenir la réhabilitation de sa personne.

Son courrier reste sans réponse. Mais en juin 1963, pendant la première intersession, le cardinal Montini monte sur le trône de Pierre. La Constitution sur la liturgie est adoptée le 4 décembre, et dès le 3 janvier suivant Paul VI fait demander à Bugnini d'organiser une commission pour la mise en œuvre de cette Constitution.

Le *Consilium*, tel est le nom de cette nouvelle commission, est créé le 13 janvier 1964 – on voit la hâte des révolutionnaires – et prend très vite son autonomie par rapport à la Congrégation des Rites. C'est un organe de décision ne relevant que du pape, auquel le diligent secrétaire a facilement accès. Mgr Lefebvre s'entendra répondre, en 1969, par le Secrétaire d'État lui-même : « Que voulez-vous que je fasse ? Le père Bugnini peut se rendre dans le bureau du

<sup>1</sup> — *Le Rhin se jette dans le Tibre*, Ralph M. WILTGEN s.v.d., p. 23 – éditions du Cèdre, 1976. Yves Chiron ne cite point cet éloge de Bugnini par Schillebeeckx, pourtant très significatif. En fait, à en juger par les pages « sources et bibliographie » de la fin de son volume, l'historien n'a pas consulté cet ouvrage capital ; et pas davantage *La Révolution liturgique* de Jean Vaquié.

Saint-Père et lui faire signer ce qu'il veut !<sup>1</sup> »

Le lazariste ne perd pas de temps : le travail acharné du *Consilium* permet la promulgation, le 7 mars 1965, du rite de la concélébration et du rite de la communion sous les deux espèces. Ce même jour entre en vigueur l'instruction *Inter œcumenici*, datée du 26 septembre 1964, dont un chapitre indique les réformes à introduire sans plus tarder dans l'ordonnance de la messe, là du moins où les « expériences liturgiques » ne l'ont pas déjà fait. On appelle communément « messe de 65 » cette première étape vers la messe de Paul VI. Quelques éléments de l'ordinaire de la messe sont supprimés (notamment le dernier évangile) et, pour promouvoir la « participation active » des fidèles, on favorise la célébration face au peuple et on accorde une large place au vernaculaire.

La deuxième instruction sur la réforme liturgique, en mai 1967, va beaucoup plus loin encore : toute la messe, y compris le canon, peut être dite dans la langue du pays ; et l'on se débarrasse, comme de gestes « anachroniques ou superflus » – dicit Bugnini (p. 143) –, de la plupart des signes de croix, des génuflexions et des baisers de l'autel.

---

1 — Marcel Lefebvre, *une vie*, Mgr TISIER DE MALLERAIS, p. 417 – Clovis, 2002. Ce livre ne semble pas non plus faire partie des sources d'Yves Chiron.

## De la messe « normative » à la nouvelle messe

En octobre 1965, une messe « normative » a déjà été célébrée – à huis clos, prudence oblige – devant les membres du *Consilium*. Deux ans plus tard, le secrétaire présente sa création aux Pères du synode alors réuni à Rome. Le père Bugnini est contraint de reconnaître : « La réponse des évêques n'a pas été unanime. Les votes du synode sur ce point furent en quelque sorte un vote contre le *Consilium* » (p. 150). On complètera utilement les précisions données par Chiron en relisant le témoignage de Mgr Lefebvre au sujet d'une conférence de Bugnini aux supérieurs généraux : « Nous avons devant nous un homme qui piétinait la liturgie ancienne avec un mépris, une désinvolture inimaginables. [...] On voyait le peu de cas qu'il faisait de la messe et de la manière de la dire<sup>2</sup>. »

Mais Annibale Bugnini est protégé par l'autorité suprême. Début 1968, Paul VI lui redit « toute sa confiance », lui recommandant en même temps « beaucoup de patience, beaucoup de prudence » (p. 151).

En mai de la même année sont introduites trois nouvelles « prières eucharistiques », prélude immédiat à la nouvelle messe. En novembre, Paul VI approuve le nouvel *Ordo Missæ*. Il le promulgue officiellement quelques mois plus tard, le

---

2 — ID., *Ibid.*, p. 415.

3 avril 1969, date à ranger parmi les plus sombres de l'histoire de la sainte Église.

Le 3 septembre 1969, un « Bref examen critique du nouvel *Ordo Missæ* » est présenté au pape par deux éminents prélats, les cardinaux Bacci et Ottaviani. Yves Chiron rapporte leur jugement si souvent cité : « Le nouvel *Ordo Missæ* [...] s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe » (p. 163). Mais son appréciation personnelle est beaucoup plus mitigée : il parle des « formules malheureuses » de l'*Institutio generalis* (p. 156). Et il expose sans commentaire la « position simple » du cardinal Siri : « Une fois qu'une loi est approuvée, il ne nous reste qu'une chose à faire : obéir » (p. 164). Même lorsque cette loi, contraire au bien commun et à la foi, n'en est pas une ?

### Dévastateur de la liturgie

Le lazariste en mal de réformes s'attaque également au bréviaire (qui en 1970 devient la « liturgie des heures » et, entre autres méfaits, répartit la récitation du psautier sur quatre semaines au lieu d'une), aux ordres mineurs et au sous-diaconat (supprimés par Paul VI en 1972), à la musique sacrée, aux cérémonies pontificales...

Au sujet de la présence d'« observateurs » protestants au *Consilium*, Yves Chiron écrit que « Bugnini minimisa leur rôle » (p. 188) ; lui-même n'en reconnaît

toutefois pas l'importance et la gravité.

En 1972, le père Bugnini est sacré évêque par Paul VI. Mais trois ans plus tard, il tombe soudain en disgrâce et doit quitter Rome. Il est alors nommé nonce en Iran, où il restera jusqu'à sa mort, en 1982. Il en profite pour écrire l'histoire de la réforme liturgique, qu'il a dirigée de main de maître pendant une douzaine d'années.

En conclusion de son ouvrage, à propos de l'inscription figurant sur la pierre tombale du prélat : *Liturgiæ amator et cultor*, Yves Chiron se demande : « A-t-il bien 'aimé' et 'servi' la liturgie ? » (p. 208). Au lieu de répondre clairement à cette question pertinente, l'auteur préfère citer des passages du cardinal Ratzinger contestant certains aspects de la nouvelle messe.

Disons-le sans ambages : celui qui fut l'âme damnée de la réforme liturgique porte une écrasante responsabilité dans la destruction systématique de la liturgie catholique. Plutôt que « réformateur de la liturgie » – sous-titre du livre de Chiron – il mérite d'être appelé « dévastateur de la liturgie » (début de l'avant-propos, p. 9, mais l'auteur ne reprend pas à son compte cette expression si juste).

On trouvera dans la biographie d'Annibale Bugnini par Yves Chiron un certain nombre de renseignements intéressants. On regrettera l'absence d'index, et surtout le ton beaucoup trop retenu, presque bienveillant par endroits, à l'égard

d'un personnage qui, objectivement, a fait tant de mal à la sainte Église, et qui pour cette raison suscite l'indignation des catholiques fidèles.

Père BRUNO O.S.B.

Yves CHIRON, *Annibale Bugnini*, Paris, éd. DDB, 2016, 224 p., 18,90 €.

\*  
\* \*

### ☞ *Martin Luther*, de Marc Lienhard

DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE à Jean Paul II, en passant par Mère Teresa, Luther, Calvin et Pierre Teilhard de Chardin, sans oublier l'inévitable abbé Pierre, la collection *Les grandes figures de la spiritualité chrétienne* (coéditée par les Presses de la Renaissance et *Le Figaro*), dirigée par le comédien Michael Lonsdale, prétend broser à ses lecteurs les grandes figures qui ont fait date dans la spiritualité se réclamant du Christ.

Admirablement bien présentés dans leur couverture cartonnée aux vives couleurs, les livres (accompagnés d'un CD donnant les textes-clefs de la personnalité présentée), attirent l'attention. Le badaud un peu curieux qui ouvrirait l'un de ces volumes serait tout de suite conquis par cette présentation en quelques chapitres courts et (semble-t-il) bien documentés, agrémentés de belles illustrations (sans que cela devienne « bande dessinée »).

L'ouvrage semble être un outil adéquat pour adolescents et adul-

tes qui voudraient se forger une opinion sans avoir à dévorer un pavé universitaire bourré de références.

Dans le cas présent, nous sommes invités à venir découvrir Martin Luther. D'emblée, il nous est présenté comme un génie religieux :

Martin Luther apparaît souvent comme un ennemi de l'Église catholique, et il le fut. Mais l'histoire démontre que le scandale soulevé par le frère augustin contre la Rome des papes était à l'époque largement justifié.

[...] L'influence de ce moine impétueux est immense [...]. Il fonda, sans imaginer la portée de son geste, la troisième grande famille chrétienne, le protestantisme. [...] Humour de Dieu ou clin d'oeil de l'histoire, une large part du renouveau de l'Église catholique prend aujourd'hui sa source dans le... pentecôtisme protestant ! [*Préface*, p. 6-7.]

Une première partie nous fait découvrir la vie de l'auteur, puis son message nous est synthétisé en quelques points-clefs (qui tiennent à chaque fois sur une page, ce qui

# LE SEL DE LA TERRE

*Donner le goût de la sagesse chrétienne*

*Revue trimestrielle  
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

---

**Cet article vous a plu ?**

**Vous pouvez :**

[Vous  
abonner](#)

[Découvrir  
notre site](#)

[Faire  
un don](#)

**Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !**